

*Compte rendu de la Politique d'Engagement
Actionnarial 2024*

FPCI FAB-AURA/BFC



Sommaire

1 – Contexte et objectif

2 – Politique de vote

3 – Situations de conflits d'intérêts

4 – Bilan du dialogue avec les participations détenues

1 – Contexte et objectif

- ▶ ALTIS Capital est une société de gestion en capital-investissement dédiée au financement et à l'accompagnement de la transformation de PME et ETI industrielles françaises afin de favoriser la réindustrialisation des territoires. En tant qu'investisseur minoritaire et engagé, ALTIS Capital a à cœur d'accompagner les sociétés de son portefeuille dans la mise en place de bonnes pratiques en matière d'environnement, de gouvernance et en matière sociale.

- ▶ ALTIS Capital a mis en place une politique d'engagement actionnarial visant à définir :
 - les modalités d'exercice du droit de vote lors des assemblées générales des participations qu'elle détient,
 - les modalités de traitement des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient en découler,
 - sa politique de dialogue avec les participations détenues.

- ▶ Ce document vise à présenter le compte-rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique d'engagement actionnarial au titre de l'exercice 2024, et comprend notamment :
 - une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés,
 - une explication des choix effectués sur les votes les plus importants,
 - des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote,
 - l'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

2 – Politique de vote

1 – Description générale sur l'exercice des droits de vote :

- ▶ ALTIS Capital exerce les droits de vote attachés aux actions qu'elle détient dans le cadre d'une relation de confiance et de transparence avec les structures de gouvernance de ses participations, en veillant à protéger une création de valeur durable et responsable pour chacune des parties concernées.
- ▶ ALTIS Capital participe systématiquement aux votes des résolutions présentées en assemblées générales des sociétés dans lesquelles les fonds gérés sont actionnaires.

2 – Explication des choix effectués sur les votes les plus importants :

- ▶ La mise en œuvre de la politique de vote d'ALTIS Capital s'appuie sur l'analyse de chacune des résolutions présentées en assemblée générale, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque participation (secteur d'activité, contexte économique et financier, structure actionnariale...).
- ▶ ALTIS Capital prend toutes ses décisions de vote dans l'intérêt de ses investisseurs, vis-à-vis desquels elle a des obligations de loyauté, de transparence et d'équité.

3 – Recours à des services rendus par des conseillers en droits de vote :

- ▶ ALTIS Capital n'a pas recours à des services rendus par des conseillers en droits de vote.

2 – Politique de vote

4 – Orientation des votes exprimés en assemblées générales :

- ▶ Au 31 /12/2024, ALTIS Capital détenait des droits de vote dans ses deux participations en portefeuille, et a exercé son droit de vote lors d'une assemblée générale. Aucune dérogation à la politique de vote n'a été effectuée au cours de l'exercice 2024.
- ▶ Les équipes d'ALTIS Capital ont analysé l'intégralité des résolutions soumises à l'occasion de cette assemblée, soit 5 résolutions, qui ont été approuvées en totalité.

Nombre d'AG	Nombre de résolutions	Taux de rejet	Nombre d'abstentions
1	5	0 %	0

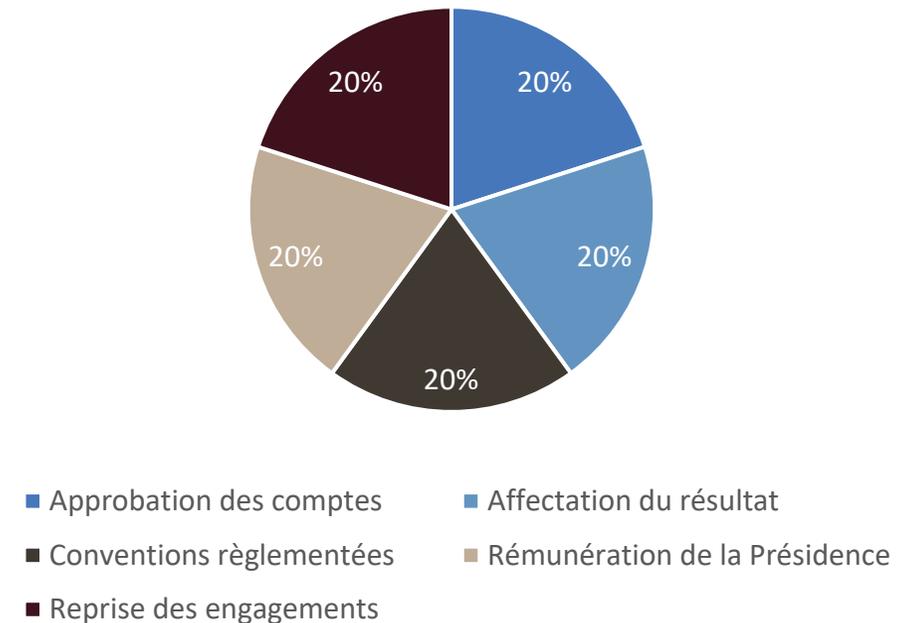
2 – Politique de vote

4 – Orientation des votes exprimés en assemblées générales (suite) :

► Analyse par type de résolution :

Type de résolution	Oui	Non	Abstention
Approbation des comptes	1	0	0
Affectation du résultat	1	0	0
Conventions règlementées	1	0	0
Rémunération de la Présidence	1	0	0
Reprise des engagements	1	0	0

Répartition par résolution



3 – Situations de conflits d'intérêts

- ▶ ALTIS Capital a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, permettant notamment de détecter et de prévenir les situations de conflits d'intérêts potentiels pouvant ressortir de l'exercice du droit de vote.
- ▶ Une cartographie des conflits d'intérêts potentiels identifiés a été définie, intégrant les dispositifs mis en place afin de permettre leur résolution.
- ▶ ALTIS Capital reporte par ailleurs les conflits d'intérêts identifiés dans un registre spécifique.
- ▶ Pour l'exercice 2024, ALTIS Capital n'a pas identifié de conflit d'intérêts potentiels dans le cadre de l'exercice des droits de vote en assemblée générale.

4 – Bilan du dialogue avec les participations détenues

- ▶ Dans le cadre du suivi des participations détenues, les équipes d'ALTIS Capital s'attachent à entretenir un dialogue régulier avec les sociétés en portefeuille. Au cours de l'exercice 2024, ce dialogue s'est notamment matérialisé par :
 - la définition de clauses ESG dans le cadre de pacte d'actionnaires ou de side letters afin d'organiser les modalités du dialogue,
 - la participation de l'équipe de gestion aux décisions stratégiques des entreprises en portefeuille dans le cadre des organes de surveillance,
 - la mise en place d'une feuille de route commune définie avec chaque participation, portant sur les cinq grandes dimensions suivantes : top line, opérations/RH, innovation, croissances externes et ESG,
 - l'accompagnement des participations dans la réalisation d'un bilan carbone (mise en relation avec un prestataire partenaire qualifié) et dans l'élaboration d'un plan de réduction de leur intensité carbone,
 - la définition, conjointement avec les participations, d'indicateurs ESG dont l'évolution est suivie semestriellement,
 - la complétude, sur une base annuelle, d'un questionnaire ESG propre à ALTIS Capital, ainsi que des questionnaires ESG transmis par BPI France et France Invest dans le cadre de leurs enquêtes annuelles,
 - un suivi sur une base annuelle des effectifs (ETP) de chacune des participations.